

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Élie Reclus, 16 août 1880](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Élie Reclus, 16 août 1880

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 2 p. (176r, 177v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Élie Reclus, 16 août 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50303>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 août 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Reclus, Élie \(1827-1904\)](#)

Lieu de destination 119, rue Monge, Paris

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin informe Élie Reclus que 5 % du capital de l'association de 4 600 000 F sont à répartir en dividendes au travail, soit 230 000 F chaque année, et qu'ainsi le capital sera remboursé en vingt ans.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Finances d'entreprise](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Paris. Familistère  
16 août 1870

Cher Monsieur Beclus,

La réponse que vous  
me demandez est facile à  
faire. Le capital de  
l'association étant de  
4.600.000 <sup>frs</sup>, si vous  
supposez qu'après paiement  
des intérêts des capitaux, il  
reste 1/2 % de l'importance  
du capital à répartir en  
dividendes au travail  
(salaires et appointement)  
c'est chaque année une  
somme de 230.000 francs,  
ce qui en vingt ans

remboursera le capital  
tout entier.

Si aucune circonstance  
défavorable ne surgit,  
j'espère qu'avec l'intérêt  
que tous les associés  
auront à la prospérité  
commune, ce rembourse-  
ment sera fait plus tôt.

Mais, si vous admettez  
des circonstances défavorables  
vous êtes juge de voir  
si vous ne devez supposer  
un dividende moindre  
et prolonger les délais  
en conséquence.

Je vous laisse

toute facilité pour  
faire de cette réponse  
tel usage que vous  
voudrez.

Agnez je vous prie,  
Cher Monsieur,  
l'assurance de mes  
meilleurs sentiments

Godin